

Liberté, Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)**

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

Termes de référence

**Analyse des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'école
Haïtienne".**

**Pétion-Ville, Haïti
Novembre 2016**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste : Consultation pour la réalisation d'une étude portant sur "l'analyse des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'École haïtienne"

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte

L'Office National de Partenariat en Éducation (ONAPÉ), créé par la loi du 19 novembre 2007, est une structure permanente de partenariat en éducation. Il est un organisme autonome à caractère administratif et culturel placé sous la tutelle du Ministre de l'éducation nationale. Il est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'éducation et les Partenaires du secteur de l'Éducation, et un organe de gestion du partenariat. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non étatique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Du point de vue de sa mission (art.4 de la loi portant création de l'Office), l'ONAPÉ est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti. En d'autres termes, le législateur haïtien et le politique ont pris la salutaire décision de créer un Office en tant que pôle d'intelligence du système éducatif.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours des deux premières années de son fonctionnement et de ses opérations, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au développement et à l'établissement de partenariat public/privé (PPP) respectueux des principes de gouvernance, de régulation et de services de qualité.

C'est dans ce cadre que l'ONAPÉ, en appui au MENFP, décide de recruter un-e Consultant-e national pour la réalisation d'une étude portant sur "**l'analyse des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'école haïtienne**".

III. Objectifs généraux de la consultation

À la suite de la Réforme de Bernard lancée officiellement en février 1982, le système éducatif continuait à faire face à de sérieux problèmes. Les évaluations de la réforme, qui devaient encourager des changements au sein du système, ont montré plusieurs tares parmi lesquelles on notait¹ :

- Une gestion et une administration inadéquate, caractérisée par l'insuffisance de ressources humaines, le laxisme et le gaspillage de potentialités. À cela s'ajoutait le manque de suivi dans l'application des politiques et le manque de gestion de l'information ;

¹ World Data on Education, Haiti, 6th edition, 2006/07.

- L'intégration insuffisante du créole en tant que langue officielle dans les campagnes de sensibilisation des autres organismes d'État, qui devaient, eux, de leur côté, appuyer celle du Ministère de l'Éducation, en vue d'assurer les bases de la scolarité au premier cycle et l'alphabétisation des adultes ;
- L'absence de moyens financiers, car le Ministère ne disposait pas vraiment d'un vrai budget national d'investissement, les fonds provenant majoritairement des organismes internationaux ;
- Les résultats médiocres et alarmants du système éducatif
- Des conditions d'enseignement difficiles et inadéquates

L'insatisfaction du Ministère de l'Éducation Nationale exprimée à travers les déclarations des autorités, est une autre confirmation de la faiblesse persistante. Il est certainement évident que les causes de cette faiblesse au niveau de l'efficacité du système soient multiples.

À ce compte-là, le Ministère de l'Éducation Nationale préoccupé par la qualité de l'éducation, en vue de l'efficacité du système, s'est résolu d'engager une étude qui puisse contribuer à une mise à jour de la compréhension de la situation de l'enseignement en prenant en compte les différents paramètres liés aux pratiques pédagogiques en cours dans les écoles, aux fins de décider des mesures concrètes à prendre pour leur amélioration au niveau des écoles du pays. Pour ce faire, aussi croit-il nécessaire de se fixer les objectifs généraux suivants :

- a) Parvenir à une mise à jour de la compréhension des pratiques d'enseignement-apprentissage au niveau de l'école haïtienne, en considérant que le contexte général de la salle de classe peut avoir évolué depuis les études antérieures, qui datent déjà de quelques années ;
- b) Identifier, à partir des déterminants marquants de la situation didactique et pédagogiques, les variables (nouvelles ou non) liées au contexte local, du point de vue social, culturel ou économique, qui influencent, l'action du maître, la situation des élèves et les relations maîtres-élèves dans les classes ;
- c) Parvenir à une ébauche de mesures concrètes et ciblées pour une amélioration des pratiques pédagogiques et didactiques actuellement en cours dans les écoles fondamentales haïtiennes.

3.1. Objectifs spécifiques sont :

1. Identifier les objets, méthodologies et pratiques² d'enseignement (ie quoi enseigner et comment) ?
2. Identifier les orientations pédagogiques et didactiques fixées par le MENFP (DT, DE et Chez les enseignants) ;

² Prendre en compte : les pratiques déclarées qui renvoient aux discours des enseignants sur leur pratique, à venir ou passée et les pratiques constatées qui désignent la connaissance construite à partir d'observations des pratiques ou d'activités en contextes partant d'instruments de recherche clairement explicités

3. Analyser les matières enseignées en rapport avec des fondements didactiques et la pédagogie utilisée ;
4. Cerner la centration pédagogique : le savoir, le maître, l'élève ;
5. Identifier les processus d'enseignement-apprentissage (ie, la façon dont les enseignant-e-s agissent effectivement pour former les élèves) ;
6. Relever les problèmes que les enseignant-e-s rencontrent dans la gestion de leurs pratiques d'enseignement eu égard aux programmes et aux manuels ;
7. Présenter les problèmes que les enseignant-e-s rencontrent dans la gestion de leurs pratiques d'enseignement en tenant compte des réactions des apprenant-e-s
8. Relever ce que les élèves apprennent réellement et comment ils le font ;
9. Identifier les savoirs disciplinaires, et les compétences pédagogiques et transversales qui doivent être proposés aux enseignant-e-s ;
10. Définir comment introduire ces savoirs et compétences de façon à rendre les enseignant-e-s aptes à gérer eux-mêmes leurs pratiques
11. Définir la façon de rendre plus adaptée et plus efficace l'ensemble du processus d'apprentissage ;
12. Examiner la situation professionnelle du maître (niveau de qualification, etc.) et l'encadrement dont il est l'objet.
13. Identifier du point de vue social, culturel et économique, les variables liées au contexte local, qui influencent, l'action du maître, la situation des élèves et les relations maîtres-élèves dans les classes ;
14. Faire le point sur le contexte environnemental immédiat (la classe, les supports didactiques, bibliothèques, technologie...) ;
15. Faire le point sur le contexte parascolaire ou extra-scolaire (support des parents, activités culturelles, réinvestissement des acquis dans la vie sociale immédiate, etc.) ;
16. Étudier les pratiques relationnelles maîtres-élèves (communication pédagogique et linguistique, interactions, les méthodes pédagogiques, ...) ;
17. Identifier quelques mesures concrètes et ciblées à privilégier pour une amélioration des pratiques pédagogiques et didactiques dans les écoles fondamentales haïtiennes.
18. Présenter un plan de travail détaillé, présentant la méthodologie et les diverses étapes de la mission avec les échéances claires pour chaque activité à réaliser (en version électronique et physique) ;
19. Soumettre l'ensemble des outils élaborés pour la cueillette des données (questionnaires, grilles d'observations, grilles d'analyse de corpus de manuels scolaires et des aides pédagogiques utilisées, etc.) en version électronique et physique ;
20. Présenter le rapport provisoire des données recueillies et préalablement traitées pour l'analyse (version électronique et physique) ;
21. Soumettre le document final du rapport intégral d'analyse des données recueillies, assorti des recommandations et des documents annexes

permettant la compréhension exhaustive de la réalisation du travail demandé (version électronique et physique).

IV. Résultats attendus

Par rapport aux objectifs fixés, les résultats attendus sont les suivants :

1. Les objets, méthodologies et pratiques³ d'enseignement sont identifiés ;
2. Les orientations pédagogiques et didactiques fixées par le MENFP (DT, DE et Chez les enseignants) sont identifiées ;
3. Les matières enseignées sont analysées en rapport avec des fondements didactiques et la pédagogie utilisée ;
4. La centration pédagogique : le savoir, le maître, l'élève est cernée ;
5. Les processus d'enseignement-apprentissage sont identifiés ;
6. Les problèmes que les enseignant-e-s rencontrent dans la gestion de leurs pratiques d'enseignement eu égard aux programmes et aux manuels et en tenant compte des réactions des apprenant-e-s sont relevés ;
7. Les problèmes que les enseignant-e-s rencontrent dans la gestion de leurs pratiques d'enseignement en tenant compte des réactions des apprenant-e-s sont présentés ;
8. Ce que les élèves apprennent réellement et comment ils le font sont mis en évidence ;
9. Les savoirs disciplinaires, et les compétences pédagogiques et transversales qui doivent être proposés aux enseignant-e-s sont identifiés ;
10. La façon d'introduire ces savoirs et compétences de façon à rendre les enseignant-e-s aptes à gérer eux-mêmes leurs pratiques est identifiée ;
11. La façon de rendre plus adaptée et plus efficace l'ensemble du processus d'apprentissage est définie ;
12. La situation professionnelle du maître (niveau de qualification, etc.) et l'encadrement dont il est l'objet sont dégagés ;
13. Du point de vue social, culturel et économique, les variables liées au contexte local, qui influencent, l'action du maître, la situation des élèves et les relations maîtres-élèves dans les classes sont identifiées ;
14. Le point est fait sur le contexte environnemental immédiat (la classe, les supports didactiques, bibliothèques, technologie...) ;
15. Le point est fait sur le contexte parascolaire ou extra-scolaire (support des parents, activités culturelles, réinvestissement des acquis dans la vie sociale immédiate, etc.) ;
16. Les pratiques relationnelles maîtres-élèves (communication pédagogique et linguistique, interactions, les méthodes pédagogiques, ...) sont étudiées ;
17. Des mesures concrètes et ciblées à privilégier pour une amélioration des pratiques pédagogiques et didactiques dans les écoles fondamentales haïtiennes sont présentées ;
18. Un plan de travail détaillé, présentant la méthodologie et les diverses étapes de la mission avec les échéances claires pour chaque activité à réaliser (en version électronique et physique) ;

³ Prendre en compte : les pratiques déclarées qui renvoient aux discours des enseignants sur leur pratique, à venir ou passée et les pratiques constatées qui désignent la connaissance construite à partir d'observations des pratiques ou d'activités en contextes partant d'instruments de recherche clairement explicités

19. L'ensemble des outils élaborés pour la cueillette des données (questionnaires, grilles d'observations, grilles d'analyse de corpus de manuels scolaires et des aides pédagogiques utilisées, etc.) en version électronique et physique ;
20. Le rapport provisoire des données recueillies et préalablement traitées pour l'analyse (version électronique et physique) est présenté ;
21. Le document final du rapport intégral d'analyse des données recueillies, assorti des recommandations et des documents annexes permettant la compréhension exhaustive de la réalisation du travail demandé (version électronique et physique) est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'étude portant sur : « l'analyse des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'école haïtienne" au niveau du système éducatif haïtien sera faite par un ou une consultant(e) national(e) selon les critères de sélection suivants :

- Maîtrise ou doctorat dans un domaine des sciences de l'éducation, en pédagogie, didactique ou tout autre domaine connexe
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Expériences avérées en élaboration de politiques publiques
- Expériences pertinentes en élaboration de documents stratégiques
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données.
- Présentation d'une proposition technique
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation

La durée de la consultation est de 60 jours ouvrables à compter de la signature du contrat. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les consultants(es) intéressés envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle rues Lambert & Saint-Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature en vue de la réalisation d'une étude sur : " l'analyse des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'école haïtienne"* ».

SEUL-E-S LES CONSULTANTS(ES) SÉLECTIONNÉS SERONT CONTACTÉS. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !